



Plan de travail annuel 2010

Appui à l'amélioration de l'accès à la justice

Pays : Niger

Effets UNDAF poursuivis

- D'ici 2013, les institutions nationales/locales gouvernent démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix.

Effets du Programme Pays 2009–2013

- Les institutions nationales/locales mettent en œuvre des réformes visant la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, dans le respect des droits de l'homme

Résultats attendus du CPAP 2009-2013

- Le dispositif pilote d'assistance juridique aux détenus vulnérables est disponible
- La revue technique et la pérennisation du dispositif pilote d'assistance juridique aux populations vulnérables assurées
- Les capacités Les capacités de l'Agent d'exécution sont renforcées pour l'exécution du programme

Agent d'exécution :

- Ministère de la Justice Garde des Sceaux

Autres Partenaires :

- PVNU
- UNICEF
- Coopération française
- ANDDH

Résumé

L'accès à la justice au Niger est affecté par le nombre et à la qualité des infrastructures judiciaires, et les moyens humains et financiers réduits des institutions judiciaires. C'est dans ce contexte qu'en 2003, le gouvernement du Niger s'est doté d'un Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires (PARJ) qui vise: i) le renforcement de l'Etat de droit par la modernisation du cadre juridique et par sa diffusion; ii) le rapprochement de la justice avec les justiciables; iii) l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire. Le PNUD dans son programme pays 2004-2008 a soutenu la mise en place d'un partenariat stratégique entre le Ministère de la Justice, le Programme des Volontaires des Nations unies, et l'Association nationale de défense des droits de l'Homme qui à travers la mobilisation de VNU juristes et des jeunes du Service Civique offre aux prévenus et aux condamnés (i) une assistance juridique pour la compréhension, le traitement, et le suivi de leurs dossiers; et (ii) des bureaux d'accueil, d'information et d'orientation sur leurs droits et leurs devoirs, les procédures judiciaires, en particulier les voies de recours.

Pour soutenir la réalisation de l'objectif du PARJ de créer les conditions d'un égal accès à la défense pour les justiciables, le Ministère de la Justice a convenu de bâtir sur les résultats de l'expérience pilote de l'amélioration de l'accès à la justice du cycle de coopération 2004-2008 PNUD-gouvernement du Niger, pour développer un système pérenne d'assistance juridique et judiciaire aux justiciables les plus vulnérables.

Sur cette base, les résultats ci-après ont été enregistrés en 2009: (i) les détenus les plus vulnérables ont continué à bénéficier de l'appui conseil et de l'assistance juridique et judiciaire des VNU et ASC (au cours des trois derniers trimestres, 3 106 détenus ont bénéficié d'une permanence et 4 858 détenus d'une sensibilisation. (ii) Neuf bureaux d'accueil des justiciables sur les 11 que compte le projet sont opérationnels. Animés par les ASCN, ces bureaux assurent l'accueil, l'information et l'orientation des justiciables vers les services compétents des juridictions; (iii) un partenariat est bâti avec la Coopération française (Chef de file des PTFs de l'appui à l'amélioration de la Justice au Niger) et l'Union Européenne à travers son Programme d'appui à la Justice et l'Etat de droit au Niger (PAJED). Ces deux partenaires ont exprimé leur intérêt pour les interventions du projet: Le PAJED pour l'appui à la mise en place par le Ministère de la Justice d'un système d'assistance juridique et judiciaire et la Coopération française pour: a) l'appui opérationnel/logistique aux bureaux d'accueil et d'information des Juridictions animés par les ASC; b) le suivi et l'évaluation des activités de l'ANDDH; c) l'appui à la construction/aménagement des parloirs (salles d'écoute des détenus) dans une dizaine de maisons d'arrêts. (iv) le dispositif pilote assistance juridique et judiciaire a été évalué avec l'appui technique du PAJED et les recommandations sur les conditions de sa pérennisation ont été formulées et soumises à l'appréciation du Ministère de la Justice; (v) un programme pluriannuel de renforcement des capacités du Ministère de la Justice dans le domaine de l'amélioration de l'accès à la justice au Niger a été formulé et soumis à l'appréciation du Ministère.

En 2010, les appuis du PNUD cibleront trois objectifs: (i) soutenir le maintien du dispositif pilote d'assistance juridique aux populations vulnérable et son extension progressive sur d'autres maisons d'arrêt (de 11 maisons d'arrêts initialement couvert par le projet, nous passerions à 15 maisons d'arrêt en 2010). (ii) Apporter un appui à l'encadrement et à la formation des VNU et ASCN (programmes de formation; élaboration pour les besoins de leurs activités de cahiers de charge et d'outils tels que le guide de sensibilisation des détenus; (iii) soutenir le Ministère de la Justice pour la mobilisation de l'expertise nécessaire à l'analyse de la stratégie sectorielle et à l'élaboration du cadre légal de son opérationnalisation ainsi que les modalités de la mise en place d'une structure d'assistance juridique et judiciaire aux populations vulnérables.

L'agent d'exécution de ce programme sera le Ministère de la Justice Garde des Sceaux. Au terme de la mise en œuvre du Programme de travail, les principaux résultats attendus sont: (i) les populations vulnérables continuent à bénéficier de l'accueil de l'orientation, de l'appui conseil et de l'assistance juridique des VNU et des ASCN; (ii) les outils d'encadrement et de formation des VNU et ASCN sont élaborés et validés; (iii) le cadre opérationnel de la stratégie sectorielle et les modalités de la mise en place d'une structure d'assistance juridique et judiciaire sont élaborés; (iv) le Ministère de la Justice est appuyé dans le suivi des activités et dans le plaidoyer pour la mobilisation des ressources en vue du soutien de la stratégie sectorielle et de la mise en place d'une structure d'assistance juridique et judiciaire.

Période couverte : Janvier – Décembre 2010

Composante du programme Pays : Programme 1 -
Renforcement des capacités pour une gouvernance de
qualité et la prévention des crises et le relèvement

Titre de l'intervention : Appui à l'amélioration de
l'accès à la justice

Code Budgétaire : 00051368

Budget estimatif : 462 500 \$US

Ressources allouées: 462 500 \$US

Approuvé (Partenaire de réalisation) :

Abdoulaye Djibo
Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme,
Garde des Sceaux

Approuvé (Institution membre du PNUD) :

Mme Khardiata LO N'DIAYE
Représentant Résident du PNUD



Section narrative du Plan de Travail Annuel (PTA) 2010

I. Articulation avec la SDRP et le Plan Stratégique du PNUD 2008-2011

L'objectif général de la SDRP en matière de gouvernance est de renforcer l'Etat de droit dans une société démocratique, ainsi que l'efficacité et la transparence dans la gestion économique, financière et sociale. A travers cet objectif, le Niger entend promouvoir le renforcement de l'état de droit et la réforme de la justice. *L'accès à la justice au Niger* est affecté par le nombre et la qualité des infrastructures judiciaires, les moyens humains, matériels et financiers limités des institutions judiciaires. Le Niger ne compte qu'environ 100 avocats pour ces 14 000 000 d'habitants, essentiellement installés dans la capitale. La faible capacité d'accueil des stagiaires par les cabinets d'avocats limite considérablement l'accès à la profession. De plus, le revenu moyen par habitant ne permet pas à la grande majorité de la population d'accéder à un conseil juridique. Mis à part les initiatives des avocats et le système des commis d'office pour les assises et les mineurs, aucun mécanisme de gratuité dans la défense n'est encore en place.

C'est dans ce contexte qu'en 2003, le gouvernement du Niger s'est doté d'un Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires (PARJ) qui vise: (i) le renforcement de l'Etat de droit par la modernisation du cadre juridique et par sa diffusion; (ii) le rapprochement de la justice avec les justiciables; (iii) l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire; (iv) la création des conditions d'un égal accès à la défense pour les justiciables; (v) la réorganisation de l'action judiciaire de la police et de la gendarmerie; et (vi) la définition et la mise en œuvre d'une véritable politique pénale et pénitentiaire.

Dans le cadre du Programme de Pays 2004-2008, le PNUD a soutenu la mise place d'un partenariat stratégique entre le Ministère de la Justice, le Programme des Volontaires des Nations unies, les Appelés du service civique national, et l'Association nationale de défense des droits de l'Homme (ANDDH). De ce partenariat est né le projet pilote d'appui à l'amélioration de l'accès à la justice des populations les plus vulnérables qui à travers la mobilisation de VNU juristes et des jeunes du Service Civique national, offre aux justiciables (i) une assistance juridique pour la compréhension, le traitement, et le suivi de leurs dossiers; et (ii) des bureaux d'accueil, d'information et d'orientation sur leurs droits et leurs devoirs, les procédures judiciaires, en particulier les voies de recours.

Pour soutenir la réalisation de l'objectif du PARJ de créer les conditions d'un égal accès à la défense pour les justiciables, le Ministère de la Justice se propose de bâtir sur les résultats de l'expérience pilote de 2004-2008, pour développer un système pérenne d'assistance juridique aux détenus les plus vulnérables.

Sur cette base, les résultats ci-après ont été enregistrés en 2009: (i) les détenus les plus vulnérables ont continué à bénéficier de l'appui conseil et de l'assistance juridique et judiciaire des VNU et ASC (au cours des trois derniers trimestres, 3 106 détenus ont bénéficié d'une permanence et 4 858 détenus d'une sensibilisation. (ii) Neuf bureaux d'accueil des justiciables sur les 11 que compte le projet sont opérationnels. Animés par les Appelés du Service Civique National (ASCN), ces bureaux assurent l'accueil, l'information et l'orientation des justiciables vers les services compétents des juridictions; (iii) un partenariat est bâti avec la Coopération française (Chef de file des PTFs dans le domaine de l'amélioration de la Justice) et l'Union Européenne à travers son Programme d'appui à la Justice et l'Etat de droit (PAJED). Ces deux partenaires ont exprimé leur intérêt pour les interventions du projet: le PAJED pour l'appui à la mise en place par le Ministère de la Justice d'un système d'assistance juridique et Judiciaire et la Coopération française pour: a) l'appui opérationnel/logistique aux bureaux d'accueil et d'information des Juridictions animés par les ASC; b) le suivi et l'évaluation des activités de l'ANDDH; c) l'appui à la

construction/aménagement de salles d'écoute des détenus dans une dizaine de maisons d'arrêts. (iv) le dispositif pilote assistance juridique et judiciaire a été évalué avec l'appui technique du PAJED et les recommandations sur les conditions de la mise en place d'un système pérenne d'assistance juridique et judiciaire aux populations vulnérables ont été soumises à l'appréciation du Ministère de la Justice; (v) un programme pluriannuel de renforcement des capacités du Ministère de la Justice dans le domaine de l'amélioration de l'accès à la justice au Niger a été formulé et soumis à l'appréciation du Ministère de la justice.

L'évaluation de l'expérience pilote met en exergue :

- La faiblesse du maillage judiciaire du pays du fait de la mauvaise répartition géographique des juridictions; les résultats probants de l'expérience pilote et la nécessité de l'étendre progressivement sur la base de critères bien définis (population carcérale avec un accent particulier sur les femmes et les mineurs) sur toutes les maisons d'arrêt du Niger ;
- L'absence de formation initiale pour la plupart des VNU et ASCN et la nécessité d'élaborer et de systématiser un cahier de charge, un programme et des modules de formation pour eux ;
- L'absence d'outils harmonisés de communication, d'animation et de sensibilisation dans les bureaux d'accueil des juridictions et les maisons d'arrêts;
- L'absence d'un cadre légal nigérien de gestion de l'assistance juridique et judiciaire et la nécessité de capitaliser sur l'expérience pilote et sur l'opportunité que représente la mise en place de l'Agence nationale de Volontariat au Niger pour envisager la mise en place d'une la structure nationale chargée de l'assistance juridique et judiciaire.

II. Zones d'intervention et groupes cibles du PTA

Le PTA a une couverture nationale. Les cibles du PTA sont : (i) les détenus dans les maisons d'arrêt du Niger ; (ii) les justiciables les plus vulnérables et particulièrement les femmes et les mineurs.

III. Objectifs poursuivis du PTA

En 2010, les appuis du PNUD cibleront le Ministère de la Justice et poursuivront trois objectifs : (i) soutenir le maintien du dispositif pilote d'assistance juridique aux populations vulnérable et son extension progressive sur d'autres maisons d'arrêt (de 11 maisons d'arrêts initialement couvert par le projet, nous passerions à 15 maisons d'arrêt en 2010). (ii) Apporter un appui à l'encadrement et à la formation des VNU et ASCN (programmes de formation ; élaboration pour les besoins de leurs activités de cahiers de charge et d'outils tels que le guide de sensibilisation des détenus ; (iii) soutenir en collaboration avec le PAJED, le Ministère de la Justice pour la mobilisation de l'expertise nécessaire à l'analyse de la stratégie sectorielle et à l'élaboration du cadre de son opérationnalisation ainsi que des modalités de la mise en place d'une structure nationale d'assistance juridique et judiciaire aux populations vulnérables.

IV. Stratégies de mise en œuvre

Le Ministère de la Justice sera l'agent d'exécution du Programme. La stratégie de mise en œuvre du PTA comprendra : (i) l'appui au maintien et à l'extension progressive du dispositif d'assistance juridique aux détenus à titre transitoire en attendant l'aboutissement du processus de mise en place par le gouvernement d'une structures pérennes d'assistance juridique et judiciaire dont l'opérationnalisation nécessite généralement un délais plus ou moins longs (pour élaborer et faire adopter les textes régissant l'environnement institutionnel et opérationnel ainsi que les budgets); (ii) le développement de

partenariat avec l'Ambassade de France (FSD) pour : l'appui opérationnel/logistique aux bureaux d'accueil et d'information des Juridictions animés par les ASC ; le suivi et l'évaluation des activités de l'ANDDH ; l'appui à la construction/aménagement de salles d'écoute des détenus dans une dizaine de maisons d'arrêts; (iii) la capitalisation des résultats de l'expérience pilote, des outils et bonnes pratiques développées par les ressources humaines mobilisées au cours de la phase pilote.

V. Principales activités

- a) Maintien et extension progressive du dispositif pilote d'assistance juridique des VNU et ASCN aux populations vulnérables;
- b) Conception des cahiers de charge, des modules de formation et d'outils didactiques pour soutenir les VNU et les Appelés du service Civique National dans l'assistance juridique aux populations vulnérables et la promotion des droits humains au niveau des établissements pénitenciers et des tribunaux ;
- c) Appui à l'analyse de la stratégie sectorielle et à l'élaboration du cadre de son opérationnalisation ainsi que des modalités de la mise en place d'une structure nationale d'assistance juridique et judiciaire aux populations vulnérables.

VI. Résultats attendus du PTA

Au terme de la mise en œuvre de ce PTA, les principaux résultats attendus sont :

- les populations vulnérables continuent à bénéficier de l'assistance juridique de VNU et des Appelés du Service Civique National (ASCN) dans les principaux établissements pénitenciers et tribunaux de grande instance;
- Des programmes de formations et des supports didactiques sur les droit et devoirs des justiciables sont développés pour soutenir le personnel d'appui dans l'assistance juridique aux populations vulnérables et la promotion des droits humains au niveau des établissements pénitenciers et des tribunaux
- le cadre opérationnel de la stratégie sectorielle et les modalités de la mise en place d'une structure d'assistance juridique et judiciaire sont élaborés.

VII. Présentation des mécanismes de suivi évaluation

L'Agent d'exécution du PTA est le Ministère de la Justice Garde des Sceaux. Le Ministère de la Justice Garde des Sceaux, l'ANDDH et le PNUD assureront de façon coordonnée le suivi de la mise en œuvre de ce PTA. Un rapport d'exécution physique et financière sera élaboré à la fin de chaque trimestre, complété par un rapport annuel à la fin de l'année 2010. Les rapports renseigneront l'état de réalisation des cibles annuelles et des résultats attendus.

Plan de travail annuel : Amélioration de l'Accès à la Justice

Année 2010

Domaine Coopération : Gouvernance démocratique

Programme : Programme 1 - Renforcement des capacités pour une gouvernance de qualité et la prévention des crises et le relèvement

Objectif National SDRP: Axe 2 : Promotion d'une Gouvernance de qualité

Effet UNDAF : D'ici 2013 les Institutions nationales/locales gouvernement démocratiquement dans respect des droits humains, l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix

Effet escompté PP : Les institutions nationales/locales mettent en œuvre des réformes visant la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, dans le respect des droits de l'homme.

Situation référence au démarrage (2010) :

Le gouvernement du Niger s'est doté en 2003 d'un Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires (PARI) qui vise: i) le renforcement de l'Etat de droit par la modernisation du cadre juridique et par sa diffusion ; ii) le rapprochement de la justice avec les justiciables ; iii) l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire.

- L'accès à la justice est affecté par les moyens humains, matériels et financiers limités des institutions judiciaires.

- le programme 2004-2008 du PNUD a soutenu le partenariat stratégique entre Ministère de la Justice, l'ANDDH, les volontaires des Nations Unies et les Appelés du Service Civique pour la mise en œuvre d'une expérience pilote d'amélioration de l'accès à la Justice des populations vulnérables.

Résultats attendus	Activités planifiées	Cibles 2010	Chronogramme				Partie responsable	Budget planifié		
			T1	T2	T3	T4		Source	Description dans le budget	Montant (\$)
1. Dispositif d'assistance juridique aux détenus vulnérables est disponible	1.1 Dispositif d'assistance juridique des VNU et ASCN aux populations vulnérables dans les maisons d'arrêt et cliniques juridiques.	les populations vulnérables continuent à bénéficier de l'assistance juridique de VNU et des Appelés du Service Civique National (ASCN) dans les principaux établissements pénitenciers et tribunaux de grande instance.					PNUD	71500	VNU juristes (15)	82 500
								73400	Carburant/lubrifiant motos	30 000
								74200	Frais de communication VNU/flotte	4 000
								72800	Ordinateurs portable/fournitures/consommables	10 000
								71500	VLA VNU EACG	10 000
								71600	Participation à la JIV	15 000
				74500	Divers	5 000				

	1.2 conception des cahiers de charge, des modules de formation et d'outils didactiques pour soutenir le personnel d'appui dans l'assistance juridique aux populations vulnérables et la promotion des droits humains au niveau des établissements pénitenciers et des tribunaux	Des programmes de formations et des supports didactiques sur les droit et devoirs des justiciables sont développés pour soutenir le personnel d'appui dans l'assistance juridique aux populations vulnérables et la promotion des droits humains au niveau des établissements pénitenciers et des tribunaux	MJ/ANDDH	PNUD	71300	Contrat de services (modules de formations, outils didactiques, guides de sensibilisation)	15 000
Total activité				221 500			
2. pérennisation du dispositif pilote d'assistance juridique aux populations vulnérables assurées	2.2 Appui à l'analyse de la stratégie sectorielle et à l'élaboration du cadre de son opérationnalisation ainsi que des modalités de la mise en place d'une structure nationale d'assistance juridique et judiciaire aux populations vulnérables tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des mineurs.	le cadre opérationnel de la stratégie sectorielle et les modalités de la mise en place d'une structure d'assistance juridique et judiciaire sont élaborés et soumis aux autorités compétentes.	MJ/ANDDH/PNUD	PNUD	71300	Consultant /Cabinet juridique	25 000
					71200	Atelier national de validation textes juridiques	12 000
					72100	Contrat de service expertise internationale et Nationale	80 000
					71200	Atelier de validation du cadre opérationnel	15 000

Total activité						132 000	
3. Gestion, suivi-évaluation et Conseil technique					72200	Véhicule	30 000
					74200	Communication	10 000
					71600	Mission de suivi évaluation	15 000
					71600	Réunions Comité de pilotage(2)	10 000
					74500	Divers	5 000
Total activité						70 000	
4. Mise en conformité du PTA avec les procédures NIM/NGO pour le MOSS/MORSS, Gender Marker, Communication pour le développement, et le GRAR					72100	Communication	8 000
					72100	Gender marker	8 000
					74525	MOSS/MORSS	15 000
					74500	GRAR	8 000
Total activité						39 000	
TOTAL PTA						462 500	